

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS6662

présenté par
M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

ARTICLE 2

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le Groupe Ecologiste souhaite s'assurer que cette disposition n'ouvre pas la porte à trop de largesse envers les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière de publication de l'index seniors.

Nous proposons donc de supprimer cette disposition.